



DECISION DU PRESIDENT N°23DC22

**SIGNATURE DU MARCHÉ N° 23MPATVX01 POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION
DES BUREAUX DU SIVALOR**

Le Président du SIVALOR,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°20C27 du Comité Syndical en date du 24 septembre 2020 portant délégation de pouvoir du Comité Syndical au Président afin de « Prendre, selon les dispositions du Code de la Commande Publique et lorsque les crédits correspondants nécessaires sont inscrits au budget, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs modifications en cours d'exécution. » ;

Préambule

Considérant que le 27 mars 2023, a été publié un avis au BOAMP et sur le profil acheteur du SIVALOR en vue de la passation de marchés pour la réalisation de travaux de rénovation des bureaux du SIVALOR, sous la forme d'un marché à procédure adaptée, décomposé en onze lots :

- Lot n° 1 : maçonnerie
- Lot n° 2 : serrurerie
- Lot n° 3 : élévateur PMR
- Lot n° 4 : couverture
- Lot n°5 : cloisons - doublages – plafonds
- Lot n° 6 : menuiserie intérieure
- Lot n° 7 : peinture intérieure
- Lot n°8 : revêtement sols souples
- Lot n° 9 : électricité
- Lot n° 10 : plomberie – ventilation
- Lot n° 11 : climatisation

Considérant qu'au vu du rapport d'analyse des offres réalisé par le cabinet Arch'ingénierie, maître d'œuvre de cette opération de travaux, il est proposé d'attribuer les marchés comme suit ;

DECIDE

Article 1er : de signer le marché n° 23MPATVX01 pour la réalisation de travaux de rénovation des bureaux du SIVALOR - lot n° 1 : maçonnerie avec la SARL Stefano BORGALLI, pour un montant de 27 070 euros HT ;

Article 2 : de signer le marché n° 23MPATVX01 pour la réalisation de travaux de rénovation des bureaux du SIVALOR - lot n° 2 : serrurerie avec la société DE SA Serrurerie Métallerie, pour un montant de 1 229,50 euros HT ;

Article 3 : de signer le marché n° 23MPATVX01 pour la réalisation de travaux de rénovation des bureaux du SIVALOR - lot n° 3 : élévateur PMR avec la SAS MYD'L, pour un montant de 36 215 euros HT ;

Article 4 : de signer le marché n° 23MPATVX01 pour la réalisation de travaux de rénovation des bureaux du SIVALOR - lot n° 5 : cloisons - doublages – plafonds avec la société PARAF, pour un montant de 7 625,40 euros HT ;

Article 5 : de signer le marché n° 23MPATVX01 pour la réalisation de travaux de rénovation des bureaux du SIVALOR - lot n° 6 : menuiserie intérieure avec la société PARAF, pour un montant de 16 631,98 euros HT ;

Article 6 : de signer le marché n° 23MPATVX01 pour la réalisation de travaux de rénovation des bureaux du SIVALOR - lot n° 7 : peinture intérieure avec la société PARAF, pour un montant de 4 776,16 euros HT ;

Article 7 : de signer le marché n° 23MPATVX01 pour la réalisation de travaux de rénovation des bureaux du SIVALOR - lot n° 8 : revêtement sols souples avec la société PARAF, pour un montant de 6 418,50 euros HT ;

Article 8 : de signer le marché n° 23MPATVX01 pour la réalisation de travaux de rénovation des bureaux du SIVALOR - lot n° 9 : électricité avec la SARL ELTIS, pour un montant de 17 879,89 euros HT ;

Article 9 : de signer le marché n° 23MPATVX01 pour la réalisation de travaux de rénovation des bureaux du SIVALOR - lot n° 11 : climatisation avec la SAS JOSEPH, pour un montant de 18 899 euros HT.

Article 10 : La présente décision sera transmise à :

- Madame la Sous-Préfète de l'Ain,
- Monsieur le Receveur de la Trésorerie d'Oyonnax,
- Madame la Directrice Générale des Services du SIVALOR, en charge de son exécution.

Fait à Valsershône, le04 AOUT 2023.....

Le Président,

Serge RONZON



Acte rendu exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le
- publication le

Le Président,
Serge RONZON

Accusé de réception en préfecture
001-257401620-20230804-23DC22-AR
Date de réception préfecture : 04/08/2023